



# Diplôme interuniversitaire de Santé respiratoire et habitat

566

## PERSONNES CONCERNÉES

La formation dispensée sera complémentaire d'une formation initiale qui peut être : Paramédicaux, technicien de laboratoire, travailleur social, puéricultrice, délégué médical ou les techniciens rattachés aux collectivités locales ou territoriales. Les candidatures provenant d'autres organisations professionnelles pourront être étudiées au cas par cas.

Le pré-requis pour pouvoir accéder à cette formation est un niveau Bac +2, Bac +3, dans le domaine paramédical ou social.

## AUTRE POSSIBILITÉ DE FORMATION

Le Diplôme de Santé respiratoire et Habitat constitue 4 modules de la Licence Professionnelle des Métiers de la santé et de l'environnement - Filière Métrologie Environnement. La Licence peut être obtenue en suivant en plus, selon le programme figurant dans notre catalogue ou disponible sur notre site [sfc.unistra.fr](http://sfc.unistra.fr), les modules 1, 2, 3, 4, 9 et 10.

## COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Recueillir de façon rigoureuse des informations au domicile des malades souffrant d'une pathologies respiratoires en rapport avec un polluant domestique pour effectuer un audit de leur environnement intérieur.
- > Réaliser des prélèvements d'air et de poussière selon les recommandations normalisées pour mesurer les principaux polluants chimiques et biologiques de l'environnement intérieur.
- > Proposer des méthodes d'éviction des polluants chimiques et biologiques de l'environnement intérieur pour limiter l'exposition allergénique du malade.
- > Connaître les bases de réglementations concernant la qualité de l'air intérieur.
- > Connaître les différents partenaires techniques et institutionnels ainsi que leur fonctions respectives qui interviennent dans le domaine de l'habitat et la santé.

## PROGRAMME

Présentation des principaux polluants de l'environnement intérieur : acariens, animaux, moisissures, blattes et polluants chimiques :

- > Où les trouver, comment les mesurer, quelles mesures d'éviction ?
- > Pathologies associées aux polluants de l'environnement intérieur.
- > La ventilation, réglementation, différents types de ventilation.
- > Organismes qui peuvent intervenir pour des problèmes de non-conformité dans le logement : SCHS, ARS, ADIL, ANAH, CAUE...

Pollution de l'air extérieur, réglementation d'une association agréée de la surveillance de la qualité de l'air.

Les pollens.

Travaux pratiques pour effectuer les différentes mesures de polluants.

Visites à domicile chez des patients pour mettre en pratique les enseignements théoriques.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée : 140 heures de cours et 2 semaines de travaux pratiques.

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle de connaissance pour valider les acquisitions de cette formation se fera :

- > par présentation orale d'une étude de cas pour laquelle l'ensemble des caractéristiques des logements et les principaux polluants de la maison seront discutés, le tout comptant pour 40 % de la note finale ;
- > par examen écrit sur les sujets suivants : polluants chimiques et biologiques, mesure d'éviction, l'ensemble comptant pour 60 % de la note finale.

Le jury sera composé d'un responsable de la formation ou de son représentant, d'un conseiller médical en environnement intérieur en poste, d'un membre du conseil scientifique. Après correction des copies, le jury déclarera admis, les candidats dont la note atteindra 10/20.

## RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

M. Frédéric de BLAY, Professeur à la Faculté de Médecine, Praticien hospitalier, Unité de Pneumologie, d'Allergologie et de pathologie respiratoire de l'environnement, Pôle de Pathologie Thoracique, Nouvel Hôpital Civil.

Mme Martine OTT, Conseillère Médicale en Environnement Intérieur, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

E-mail : [martine.ott@chru-strasbourg.fr](mailto:martine.ott@chru-strasbourg.fr)

### DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE

**Durée : 140 heures**

**En 2018**

**Module 1 - Réf. : JLE18-0538-0**  
du 11 juin 2018  
au 15 juin 2018

**Module 2 - Réf. : JLE18-0538-1**  
du 10 septembre 2018  
au 14 septembre 2018

**Module 3 - Réf. : JLE18-0538-2**  
du 08 octobre 2018  
au 12 octobre 2018

**Module 4 - Réf. : JLE18-0538-3**  
du 03 décembre 2018  
au 07 décembre 2018

+ 2 semaines de travaux pratiques (dates à déterminer).  
Diplôme effectué en partenariat avec : L'UFR de médecine de Brest - L'UFR de médecine de Montpellier - la Faculté de médecine Necker - les enfants malades de Paris - la Faculté de médecine de Ranguieu de Toulouse.

**Tarif**

2850 €

Repas du midi pris en charge par les organisateurs.

**Lieu**

Université de Strasbourg - Service Formation Continue  
21 Rue du Maréchal Lefebvre  
67100 Strasbourg

**Renseignements  
et inscriptions**

Joëlle LABARRE

Tél : 03 68 85 49 23

Sauf le vendredi après-midi

Fax : 03 68 85 49 29

[j.labarre@unistra.fr](mailto:j.labarre@unistra.fr)

**Nature et sanction de la formation**

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.